

BAREME GESTION - LOCATION

GESTION

7,00% TTC soit 5,83 % HT à la charge du mandant, calculés sur les sommes encaissées

LOCATION - LOCAUX D'HABITATION

* A la charge du bailleur : 8% TTC (soit 6,67 % HT) du loyer annuel hors charges

Sans toutefois dépasser 8 €/m² (ou 10 €/m² en zone tendue) pour la visite, la constitution du dossier et la rédaction du bail et 3 €/m² pour l'état des lieux - entremise offerte

* A la charge du locataire : 8% TTC (soit 6,67 % HT) du loyer annuel hors charges

Sans toutefois dépasser 8 €/m² (ou 10 €/m² en zone tendue) pour la visite, la constitution du dossier et la rédaction du bail et 3 €/m² pour l'état des lieux - entremise offerte

LOCATION - locaux commerciaux ou professionnels, boutiques, bureaux

* 16% HT (soit 19,2% TTC) du loyer annuel hors charges à la charge du preneur

LOCATION Garage, Parking, Cave, Cellier, etc...

* 240,00 € TTC (soit 200,00 € HT) partagé par moitié égale entre bailleur et locataire

HONORAIRES COMPLEMENTAIRES

* Etat des lieux - prestation isolée : 3 € TTC (soit 2,5 € HT) / m² pour chaque partie

* Avenant au bail : 300,00 € TTC soit 250,00 € HT partagé par moitié égale entre bailleur et locataire

* Assurance Loyers impayés - uniquement en option du mandat de gestion - 2,2 % TTC à la charge du mandant, calculés sur les sommes quittancées

BAREME TRANSACTION

IMMEUBLE À USAGE D'HABITATION, PROFESSIONNEL, COMMERCIAL

Prix de vente :

	HT	TTC
Jusqu'à 50 000 € (forfait) *	3 750,00 €	4 500,00 €
De 50 001 € à 100 000 € (forfait) *	5 833,33 €	7 000,00 €
De 100 001 € à 150 000 € *	6,67%	8,00%
De 150 001 € à 250 000 € *	5,83%	7,00%
De 250 001 € à 300 000 € *	5,00%	6,00%
De 300 001 € à 350 000 € *	4,58%	5,50%
Plus de 350 001 € *	4,17%	5,00%

TRANSACTIONS - DIVERS

Vente de Terrain	8,33%	10,00%
Vente de Garage, Parking	1 666,67 €	2 000,00 €
Vente de fonds de commerce, cession de droit au bail, pas de porte, terre à cultiver, verger	8,33%	10,00%
Avis de Valeur écrit (vente ou location)	166,67 €	200,00 €

T.V.A 20% - Honoraires à la charge de l'acquéreur sauf mentions contraires prévues au mandat de vente.
Les honoraires ne sont dus qu'après constatation de la vente par un acte authentique.